

CNL « Aménagement d'une cale d'accès à la mer Plage du Pont- Modification de la portée du phare de la Pierre du Herpin »

14/08/19

Compte rendu

Sujets traités

1 -Présentation des sujets.....	1
1. L'aménagement d'une cale d'accès.....	1
2. Modification de la portée du phare de la Pierre du Herpin.....	1
2 -Avis de la commission.....	1

Contexte La communauté de commune du Pays de Saint-Malo nous a saisis pour avis sur le projet de construction d'une cale d'accès au niveau de la plage du Pont et les Phares et Balises sur la réduction de portée lumineuse du Phare du Herpin.

La commission nautique locale s'est réunie le mardi 13 août 2019 sous la présidence de Madame Amalia HARISMENDY, chef du service usages Espaces et Environnement Marins, par délégation du préfet maritime, afin de se prononcer sur ces deux projets.

Les présentations sont réalisées par madame Claire SEVIN pour la cale du Pont et par monsieur Philippe THIBAUT pour le phare du Herpin.

1 - Présentation des sujets

1. L'aménagement d'une cale d'accès

La présente demande est de pouvoir utiliser le domaine public maritime pour l'implantation d'une cale d'accès à la plage sur la commune de Saint-Malo. Le projet est situé au droit de la plage du Pont dans l'anse de Minihic. Ce nouvel accès permettra d'améliorer l'accessibilité à la partie Sud de la plage, de proposer un espace pour installer une surveillance sur tout le linéaire de la plage, de désengorger les accès actuellement utilisés en proposant un nouvel accès délocalisé et de reconstruire les ouvrages de protection contre la mer endommagés par la tempête Eleanor du 3 janvier 2018.

2. Modification de la portée du phare de la Pierre du Herpin

Le phare du Herpin situé à l'entrée de la baie du Mont-Saint-Michel a pour fonction principale de marquer les dangers à l'entrée de cette baie, notamment aux abords de la pointe du Grouin. La portée actuelle nominale de ses feux est de 13 MN.

Par souci d'optimisation de la production d'énergie et pour fiabiliser les installations techniques du phare, il est proposé de diminuer la puissance des sources lumineuses, portant ainsi la portée nominale à 12 MN avec un gain énergétique de 50% pour le feu principal et de 62 % pour le feu secondaire. La réduction de portée n'aura qu'un impact très limité pour le navigateur, car les principaux dangers seront toujours couverts.

2 - Avis de la commission

A leur demande, le dossier mis à jour du projet de cale d'accès à la plage du Pont sera diffusé aux membres.

Concernant les deux sujets, les membres de la commission émettent un avis favorable sans restriction.

Participants

M. Patrick LE ROUILLE, président de la SNSM de Saint-Malo ;
M. Pascal LECLER, président du CDPMEM 35;
M. Philippe THIBAUT, responsable des Phares et Balises de Saint-Malo ;
M. Germain TOUCHAIS, directeur de Surfschool ;
M. Laurent MARCHAND, directeur du centre nautique de Cancale ;
Mme Claire SEVIN, adjointe au directeur de l'aménagement à SMA ;
M. Pierre FAGUET, DDTM 35 ;
Mme Amalia HARISMENDY, DDTM 35 ;

ABSENT EXCUSE : M. Jean KERMORGANT, président de la SNSM de Cancale

ABSENT : M. Christian ROUXEL, président de la SNBSM.

Rédacteur

M. Jean-Jacques MEURY, DDTM35

Diffusion

- Membres de la CNL
- DDTM 35/DIR-SUEEM

La présidente de la Commission,


La Chef de service
Usages, Espaces et Environnement Marins
Amalia HARISMENDY